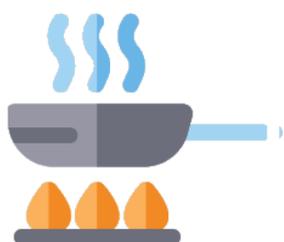




RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023



www.chantiers-yvelines.fr
insertion@chantiers-yvelines.fr
☎ 01.39.07.25.35



Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Rapport moral | 2 |
| Territoire de compétences..... | 4 |
| Organisation interne..... | 5 |
| Objet social..... | 6 |
| Modèle social | 6 |
| La mission d'accompagnement et de placement en emploi | 7 |
| Salariés en parcours..... | 8 |
| L'accès à la formation | 9 |
| L'accès à l'emploi durable..... | 10 |
| Accompagnement des bénéficiaires du RSA..... | 13 |
| Les mises à disposition..... | 14 |
| Repères d'activité 2023 | 16 |
| Répartition des clients de Chantiers-Yvelines..... | 17 |
| Marché réservé Ville de Versailles | 19 |
| Convention cadre de mise à disposition..... | 19 |
| La clause d'insertion | 20 |
| Les coopérations de territoire et de compétences | 21 |
| CHYVE..... | 25 |

Rapport moral

Au plan de l'activité Chantiers-Yvelines s'est maintenue dans un contexte difficile au cours duquel toutes les A.I ont perdu du terrain. Le champ d'action des Associations Intermédiaires a été contraint par diverses évolutions et l'alourdissement des règles notamment la mise en place de la plateforme de l'inclusion et les modifications successives du SMIC que l'on n'a pas pu répercuter en temps réel, ont fait chuter sensiblement notre marge.

Nous n'avons que peu bénéficié de la suspension de la restriction à seulement 480 heures dans le secteur marchand, nous espérons que ce sera définitif ou reconduit.

L'IAE en général qui avait bénéficié de financements importants est fragilisé par des restrictions budgétaires tous azimuts. Selon moi il y aurait lieu de vérifier que la destination de ces financements ne profite qu'aux personnes en difficulté et non aux actionnaires.

Dans l'esprit de la loi de 1987 il s'agissait de mettre au travail les gens éloignés de l'emploi et d'aider les particuliers à réaliser des tâches à faible valeur ajoutée et qui n'intéressaient pas les entreprises du secteur marchand. Ce besoin ayant été comblé, en partie, par le service à la personne à partir de 2010, et de même, après la loi pour les ETTI en 1998, dont certaines sont des filiales lucratives. Les entreprises font moins appel à nos services, malgré les clauses d'insertion qui devaient inciter les entreprises à ouvrir leurs portes à nos effectifs. Ce détournement est encouragé par certains services.

C'est pour cela que nous avons orienté notre développement vers les collectivités, la Mairie de Versailles se loue depuis presque quinze ans, de l'accompagnement que nous réalisons tout en répondant à leurs besoins de main d'œuvre pour la voirie, les espaces verts et les écoles ; d'autres collectivités de notre territoire nous font confiance.

Nous avons réalisé le même nombre d'ETP que 2022 mais avec moins de salariés ce qui est positif puisque les salariés ont eu des missions de plus longue durée.

Les marchés semblables à celui de C'Mid'y avec la SOGERES et SODEXO, qui sont du même groupe, que nous avons signés collectivement avec le quatre autres A.I sont des ouvertures intéressantes.

L'action de développement mise en place a permis toutefois de trouver quelques nouveaux clients, cette action se poursuit en 2023 dans le cadre de SEVE emploi dont la directrice dira quelques mots.

Au niveau des outils métiers les nouveaux prestataires des outils de communication KEYYO et NOWTEAMS sont plus fiables et plus efficaces.

Nous avons demandé une subvention FSE que la directrice et le trésorier détailleront, cette subvention implique un suivi rigoureux et exhaustif des actions et des temps passés pour l'accompagnement et le suivi des salariés en parcours ; ce qui nous a conduit à adopter un nouveau système de suivi « Transition-IAE » pour l'accompagnement.

Cette subvention est légitime en A.I. car l'accueil n'est pas aidé, pas financé ; alors que 34% seulement de personnes accueillies arrivent avec un projet ; et le financement des formations (salaires et coûts pédagogiques) est notoirement insuffisant.

Suite au départ en retraite, le 31 décembre 2023, du responsable de l'agence de Trappes, sur proposition de la directrice et après concertation avec les personnes concernées, depuis le 1er janvier 2024, il a été mis en place, pour les antennes de Trappes et Rambouillet, une nouvelle organisation, basée sur un enrichissement des postes de CIP qui deviennent ainsi les interlocuteurs des donneurs d'ordre pour les mises à disposition. A partir du mois d'avril 2024, Sylvie GELLE a sollicité, pour des raisons personnelles et familiales, la signature d'une rupture conventionnelle, que nous avons acceptée. Nous étendrons la même organisation pour Versailles et Vélizy.

Nous nous préparons à saisir les opportunités temporaires qui pourraient advenir pour l'organisation des Jeux Olympiques, beaucoup de contraintes mais peu d'espoir de médailles pour l'emploi dans les A.I.

En parallèle Chyve qui permet de faire travailler certains profils de demandeurs d'emploi et de rendre des services à des personnes à faible pouvoir d'achat, a continué son redressement spectaculaire. Les détails vous seront donnés par le rapport financier. Lors du dialogue de gestion la représentante de l'État a confirmé sa position : l'effectif actuel devra progresser car l'agrément pour un seul poste n'est pas suffisamment productif pour eux, c'est l'un des objectifs en cours. Son activité s'est redressée en 2023 et poursuit son redressement. En 2024 nous déciderons de poursuivre l'activité car le résultat économique et financier a permis de rembourser une bonne partie de la dette de l'entreprise. La provision totale du capital que nous avons faite aurait d'ailleurs pu être annulée en totalité. Financièrement, compte tenu de ces résultats, la reprise de provision nous permet d'améliorer le résultat financier de Chantiers-Yvelines qui est le seul actionnaire.

Je ne vais pas pouvoir tenir ma promesse de transmettre dès aujourd'hui la présidence que j'occupe depuis l'assemblée générale de 2013. Mais c'est en bonne voie une nouvelle bénévoles, Marion Bolze est susceptible d'intégrer le conseil d'administration pour, à terme, en prendre la présidence.

Patrick RADJEF,
Président de Chantiers-Yvelines.

Territoire de compétences

Les agences

- Versailles**
 24 rue du Maréchal Joffre
 01.39.07.25.35
 insertion@chantiers-yvelines.fr
- Trappes**
 5 rue Gabriel Péri
 01.30.51.18.98
 trappes@chantiers-yvelines.fr
- Vélizy-Villacoublay**
 Centre Maurice Ravel – 25 avenue Louis Bréguet
 01.30.76.61.76
 velizy@chantiers-yvelines.fr
- Rambouillet**
 34 bis rue de Gambetta
 01.84.27.05.58 rambouillet@chantiers-yvelines.fr

Du lundi au vendredi
 9h00 – 12h30
 13h30 – 17h00



Organisation interne

- **9 administrateurs bénévoles**
- **12 salariés permanents :**
Conseillers en insertion professionnelle, chargée de mission ruralité, responsables d'agences, chargée de mises à disposition et personnel support.

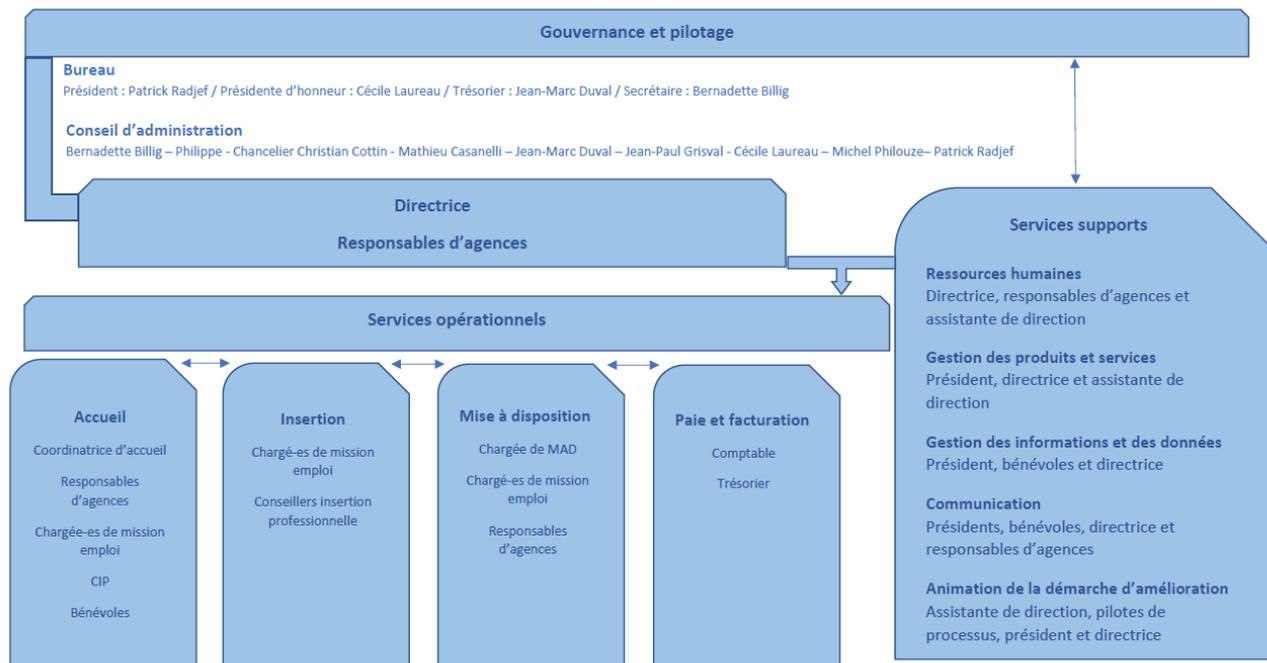
Bureau

Patrick Radjef **Président**
Cécile Laureau **Présidente d'honneur**
Bernadette Billig **Secrétaire**
Jean-Marc Duval **Trésorier**

Membres du conseil d'administration

Bernadette Billig **Mathieu Casanelli**
Philippe Chancelier **Christian Cottin**
Jean-Marc Duval **Jean-Paul Grisval**
Michel Philouze **Patrick Radjef**
Cécile Laureau

Organigramme fonctionnel Chantiers-Yvelines



Objet social

Un objectif : l'emploi durable

Chantiers-Yvelines inscrit son activité dans le champ de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE). Ce dernier regroupe différentes structures intitulée Structure de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) et qui relèvent de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Selon le Code du Travail, article L5132-1, « L'Insertion par l'Activité Economique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrat de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement. L'Insertion par l'Activité Economique, notamment par la création d'activités économiques, contribue au développement des territoires ».

Modèle social

L'association intermédiaire, un modèle d'inclusion et d'utilité sociale.

La spécificité du mode de fonctionnement de Chantiers-Yvelines s'inscrit dans la convergence de trois grandes missions vectrices d'insertion : accompagnement individuel, accès à la formation, et immersion dans l'emploi par le biais des Mises à Disposition (MAD). L'articulation de ce triptyque permet aux salariés en parcours d'une part, de reprendre le chemin de l'emploi de droit commun, et d'autre part, d'évoluer dans un cadre sécurisé.

L'objectif de Chantiers-Yvelines est d'amener ses salariés en parcours, en deux ans maximum, à obtenir un emploi durable et pérenne, en développant ou en consolidant les compétences qui permettent d'accélérer le retour au marché de l'emploi de droit commun.

Soucieuse de produire un impact positif en matière d'inclusion, Chantiers-Yvelines emploie des personnes en démarche de recherche d'emploi, éligibles à l'IAE.

Demandeurs d'emploi de longue durée, Bénéficiaires du RSA, Personnes reconnues travailleurs handicapés, Personnes âgées de plus de 50 ans, Jeunes de moins de 26 ans sans qualification, Personnes en situation de précarité rencontrant des problématiques telles que celles liées à l'hébergement, etc., Personnes au statut réfugiés...

La mission d'accompagnement et de placement en emploi

Un objectif : l'emploi durable

VOUS ÊTES EN RECHERCHE D'EMPLOI ?

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ,
DES MISSIONS DE TRAVAIL RÉMUNÉRÉES,



L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement par le biais d'entretiens individuels et d'ateliers collectifs permet :

1 Une aide dans vos difficultés du quotidien : logement, santé, formalités administratives, mobilité, français...



2 Un travail sur votre projet professionnel : bilan personnel et professionnel, découverte des métiers, formations...



3 Un appui dans votre recherche d'emploi : élaboration d'un CV, d'une lettre de motivation, préparation à l'entretien d'embauche, utilisation des réseaux sociaux.



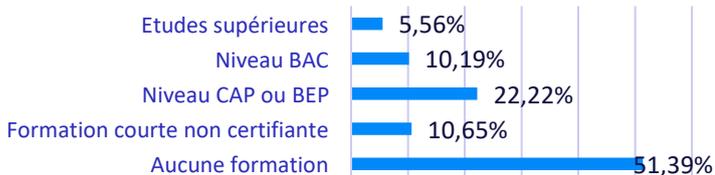
4 Un soutien dans l'intégration du poste pérenne : **CHANTIERS-YVELINES** vous apporte conseil et soutien pendant les premières semaines de travail afin de favoriser un retour à l'emploi réussi.



Salariés en parcours

- 395 salariés en poste, dont 180 femmes et 215 hommes.
- 252 salariés ont été embauchés en cours d'année, soit 2/3 des effectifs
- 36 % des salariés ont été orientés par nos partenaires
- 74 % des salariés ont fait une démarche de candidature spontanée

Niveaux de qualification des salariés



Durée d'inactivité des salariés

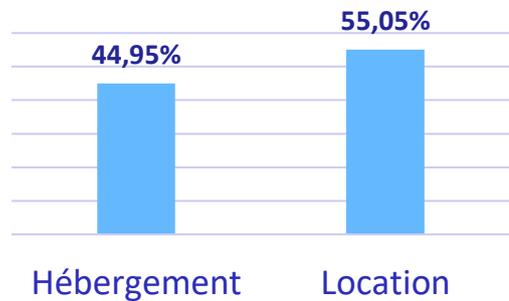
- 35 % n'ont pas travaillé depuis plus de 2 ans
- 21 % ont une durée d'inactivité comprise entre 1 et 2 ans
- 22 % ont une durée d'inactivité de moins d'un an

Catégories d'âges

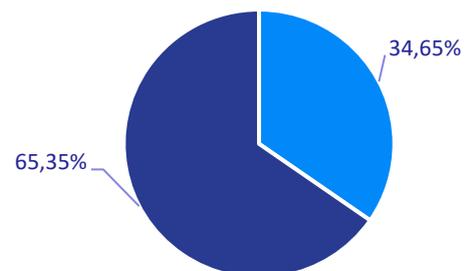


| | |
|---------------------------|------|
| Familles monoparentales | 27 % |
| Célibataires sans enfants | 45 % |
| En couple sans enfants | 3 % |
| En couple avec enfants | 25 % |

Logement



Projet professionnel des salariés à l'inscription

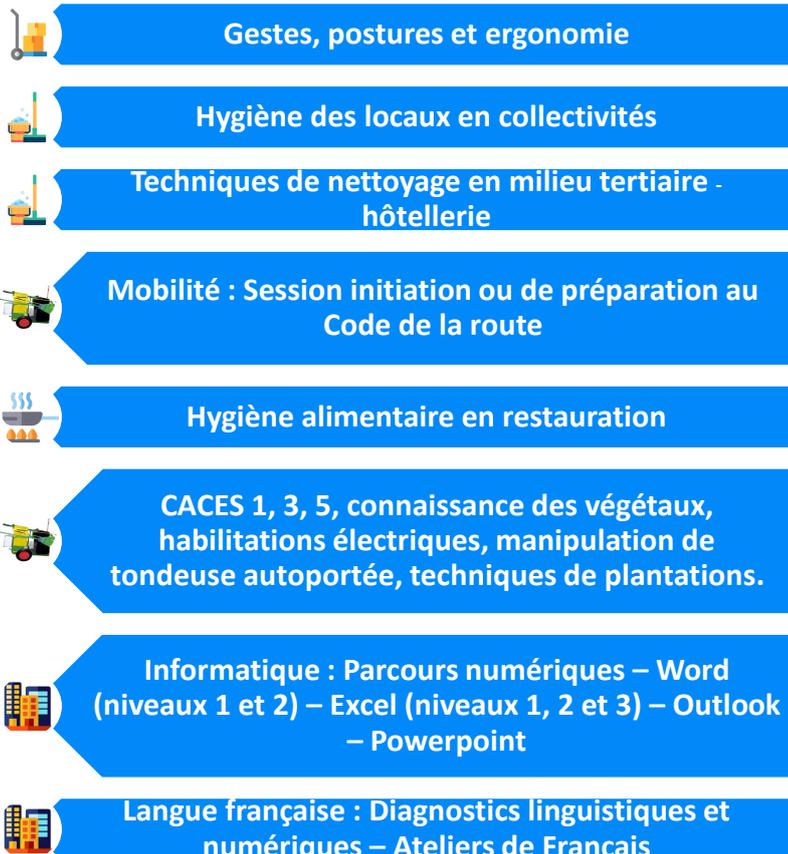


- Projet professionnel défini
- Pojet professionnel non défini

L'accès à la formation

Un objectif : la montée en compétences des salariés

- 112 salariés formés – 2 578 heures de formations rémunérées sur nos fonds propres
- Organisation d'ateliers linguistiques au sein de nos agences :
Rambouillet : 1 session de 2 mois en individuel
Versailles : 3 groupes de 10 salariés pendant 2 mois



L'accès à l'emploi durable

Objectifs : l'emploi durable pour tous nos salariés en parcours.

1. Approche générale

Depuis 2020, Chantiers-Yvelines est certifiée qualité ISO-9001 par Afaq-Afnor pour l'ensemble de son système de management par la qualité : processus de management, processus opérationnels et processus supports.

Depuis 1986, soit depuis 37 ans, notre démarche vise à mettre en place une structuration solide dans l'architecture des parcours d'insertion des demandeurs d'emploi.

Notre expérience nous prouve que la clé de la réussite réside dans la levée des freins périphériques qui entravent l'autonomie des bénéficiaires et dans l'intégration des publics par le biais de l'insertion par l'activité économique.

Nos leviers :

Repérage, orientation et accompagnement personnalisé vers l'emploi durable : premier accueil, diagnostic social et professionnel, définition du projet professionnel, actions de remobilisation, valorisation des compétences, mise à l'emploi pendant le parcours.

- Suivi renforcé du parcours grâce à l'attribution de référents emploi, mise en place de formations personnalisées auprès des salariés en parcours, actions de mises à disposition des salariés dans les entreprises, collectivités, associations et bailleurs locaux.
- Mise en place d'ateliers visant à favoriser l'autonomie des salariés et à sécuriser les prises de fonction de ces derniers : ateliers premières mises à disposition, organisation d'ateliers thématiques (mobilité, droits et devoirs du salarié, comportement attendu en entreprise...)
- Médiation active vers l'emploi durable : préparation des mises en emploi, échanges réguliers avec les donneurs d'ordres en vue de la sécurisation des parcours salariés, levée des difficultés d'adaptation au travail des salariés en parcours, appui aux services de ressources humaines, mobilisation du tissu économique local en vue d'engager une réflexion favorable à l'embauche des salariés en parcours.
- Accompagnement à l'évolution des pratiques de recrutement via la mise en œuvre de périodes préalables à l'embauche portées par l'association intermédiaire.

2. Une méthode : la médiation active vers l'emploi durable

Objectif : accélérer et sécuriser le retour à l'emploi durable des salariés de C-Y.



SEVE Emploi, un programme ambitieux de lutte contre le chômage de longue durée et d'accès à un emploi durable. Porté et essaimé par la Fédération des Acteurs de la Solidarité, ce programme a été mis en place en 2023 au sein des équipes des agences de Versailles et de Vélizy.

La médiation active est une démarche qui vise à intervenir de manière pro-active vis-à-vis des utilisateurs, des employeurs et des salariés en parcours pour favoriser l'émergence d'opportunités d'emploi et positionner les salariés accompagnés. Cette méthode peut être initiée avant même l'expression d'un besoin de recrutement d'un employeur ou d'un besoin d'emploi d'un salarié en parcours.

Dans ce cadre, les équipes de Chantiers-Yvelines :

- Multiplient les mises en lien entre employeurs et salariés en parcours via les mises à dispositions.
- Organisent des mises en relation avec des entreprises via des rencontres (job café, job dating, visite d'entreprise, prospection...).
- Vont à la rencontre des entreprises locales pour recueillir leurs besoins de main d'œuvre.

Les équipes accompagnent et exploitent l'ensemble des mises en lien, pour :

- Révéler les atouts des salariés en parcours et négocier les conditions favorables à une embauche.
- Faire émerger des besoins réciproques de mises à disposition et d'emploi
- Sécuriser le lien créé, par l'organisation d'un suivi à la prise de poste auprès de l'employeur et du ou de la salariée recrutée.

La médiation active au sein de Chantiers-Yvelines participe à l'évolution de ses pratiques d'accompagnement et accélère le retour à l'emploi durable de ses salariés en parcours.

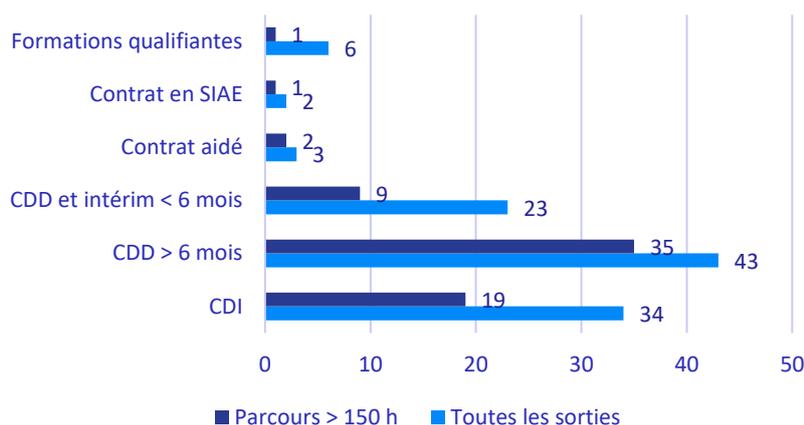
3. Résultats globaux 2023

111 sorties positives : 34 CDI, 43 CDD > 6 mois, 23 CDD < 6 mois, 5 contrats CDDI ou PEC, 6 entrées en formation.

Les sorties en emploi constituent l'une des forces de Chantiers-Yvelines. Elles sont le résultat d'une méthodologie efficace mise en place par les équipes de salariés permanents de l'association intermédiaire.

Les équipes mettent en place des actions adaptées aux besoins des salariés, aux territoires géographiques de compétences et en réponse aux opportunités locales de recrutement.

Ensemble des sorties



4. Résultats, critères DDETS 78

Emplois durables : embauche en CDI, CDD >6 mois, création ou reprise d'entreprise, intégration dans la fonction publique.

Emplois de transition : CDD < 6 mois non aidé ou aidé hors SIAE.

Sorties positives : embauche CDD en SIAE, formation qualifiante ou non qualifiante, prise des droits à la retraite.

Autres sorties : chômage, inactif ou sans nouvelle.

Accompagnement des bénéficiaires du RSA

- 81 bénéficiaires, dont 41 femmes et 40 hommes.
- 40% de l'effectif est bénéficiaire du RSA depuis plus de 2 ans.

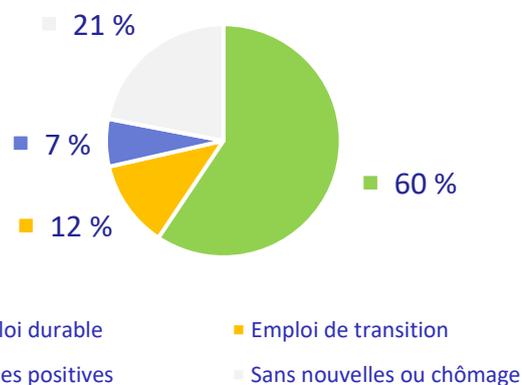
Tous les bénéficiaires du RSA qui intègrent Chantiers-Yvelines démarrent des mises à dispositions dans les premiers jours qui suivent leur embauche.

1 bénéficiaire sur 4 a suivi une formation prise en charge par Chantiers-Yvelines.

79 % de sorties positives dont :

- **Emploi durable : 60 %**
- **Emploi de transition : 12 %**
- **Sorties positives : 7 %**

Parcours supérieurs à 150 heures



Cadre d'action : convention annuelle pour l'accompagnement et le placement en emploi des bénéficiaires du RSA.

Signataires : Agence ActivitY et Chantiers-Yvelines.

16 bénéficiaires orientés par les Territoires d'action départementale.

11 bénéficiaires orientés par des agences Pôle Emploi.

54 bénéficiaires recrutés par Chantiers-Yvelines.

24 sorties positives : 20 CDI et CDD > 6 mois, 2 CDD < 6 mois, 1 contrat PEC, 2 entrées en formation et 1 création d'activité.

Les parcours en association intermédiaire permettent à nos salariés d'intégrer majoritairement des contrats de droits communs : CDI, CDD de plus de 6 mois pour 80% de nos sorties vers l'emploi.

Les mises à disposition

Cadre d'action

Accueillir un salarié de CHANTIERS-YVELINES, c'est s'inscrire dans une démarche RSE en encourageant l'emploi local tout en favorisant l'inclusion des personnes en recherche d'emploi.

Les immersions professionnelles sont caractérisées par des missions de travail mises en place auprès des partenaires économiques des bassins d'emploi de Versailles, Vélizy-Villacoublay, Saint Quentin en Yvelines, Rambouillet, Ablis et Saint Arnoult en Yvelines : entreprises, collectivité, associations et bailleurs sociaux.

Le marché de l'emploi dans le centre et le sud des Yvelines se caractérise donc par une dynamique contrastée. D'un côté, certaines zones bénéficient d'un bassin d'emploi relativement actif grâce à la proximité de grandes entreprises et de zones industrielles, notamment autour de villes comme Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines. Cependant, des poches de chômage persistent, notamment dans des communes plus éloignées des grands pôles économiques.

Les demandeurs d'emploi de longue durée, en particulier, rencontrent des difficultés spécifiques. Ils représentent une proportion significative des chômeurs, souvent en raison de compétences inadaptées aux besoins actuels du marché, de l'âge, ou d'un manque de mobilité. Dans ce contexte, l'accompagnement personnalisé devient crucial. Il permet non seulement de renforcer leurs compétences par le biais de formations adaptées mais aussi pour dynamiser leurs reprises d'activités professionnelles.

Les initiatives de Chantiers-Yvelines, telles que l'accompagnement renforcé et la mise en emploi via nos partenariats avec les entreprises locales, jouent un rôle essentiel pour ces demandeurs d'emploi.

L'objectif est de les aider à surmonter les obstacles structurels et personnels qu'ils rencontrent, favorisant ainsi leur réintégration durable sur le marché du travail.

L'articulation de l'accompagnement, de la formation et les mises à disposition sont la solution à la réduction du chômage de longue durée et la dynamisation de l'économie locale.

AU SERVICE DES ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS

AGENT DE CONDITIONNEMENT,
MAGASINIER, MANUTENTIONNAIRE ET CARISTE,
AGENT D'ENTRETIEN (LOCAUX, JARDINS, VOIRIE),
AGENT DE SURVEILLANCE ET RESTAURATION SCOLAIRE,
EMPLOYÉ D'IMMEUBLE

...



RENDEZ-VOUS SUR
WWW.CHANTIERS-YVELINES.FR



CHARTRE D'ENGAGEMENTS ENTRE PARTENAIRES

Les engagements de CHANTIERS-YVELINES :

RÉACTIVITÉ

Réponse rapide à la demande de l'entreprise, généralement sous 24 heures.

SIMPLICITÉ ET EFFICACITÉ

Mise en place immédiate des contrats de mise à disposition.

Prise en charge de toutes les formalités administratives par Chantiers-Yvelines.

TRANSPARENCE ET PROFESSIONNALISME

Prestations et tarification transparentes et sans frais supplémentaires. Engagement à mettre à disposition des profils correspondant aux attentes.

Accompagnement et formation des salariés pour assurer le bon déroulement de la mission.

CONFIDENTIALITÉ

Confidentialité des salariés à l'égard des entreprises et des personnes qu'elles côtoient dans le cadre des mises à disposition.

Les engagements de l'entreprise contractante :

RESPECT D'AUTRUI

Reconnaissance des différences, la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes.

TRANSPARENCE

L'entreprise doit tenir informé CHANTIERS-YVELINES de tout problème concernant une mission en cours.

BIENVEILLANCE

L'entreprise doit participer activement et avec bienveillance à l'accueil, l'intégration et la montée en compétence du salarié mis à disposition, conjointement avec CHANTIERS-YVELINES.



Repères d'activité 2023

Objectif : la consolidation de notre activité et la fidélisation de partenaires économiques

Le volume de travail proposé à nos salariés en parcours, résultante du développement et de la fidélisation de nos partenaires économiques, leur permet à la fois d'assurer de nombreuses missions mais aussi de bénéficier d'un choix dans des secteurs d'activités.

Les salariés en parcours qui intègrent Chantiers-Yvelines sont quasi certains de débiter une mission dans les 2 semaines qui suivent leur inscription. Comme nous couvrons notre territoire par le biais de quatre agences, nous sommes en capacité dans un premier temps de proposer des missions de proximité, puis de proposer des missions géographiquement plus éloignées pour favoriser les déplacements de nos salariés et ainsi travailler la mobilité.

Nous poursuivons notre travail de fidélisation de nos donneurs d'ordres en répondant à leurs demandes de mises à disposition dans des délais brefs qui nous permettent d'apporter une solution immédiate à la demande et ainsi de positionner Chantiers-Yvelines comme un acteur de l'emploi réactif.

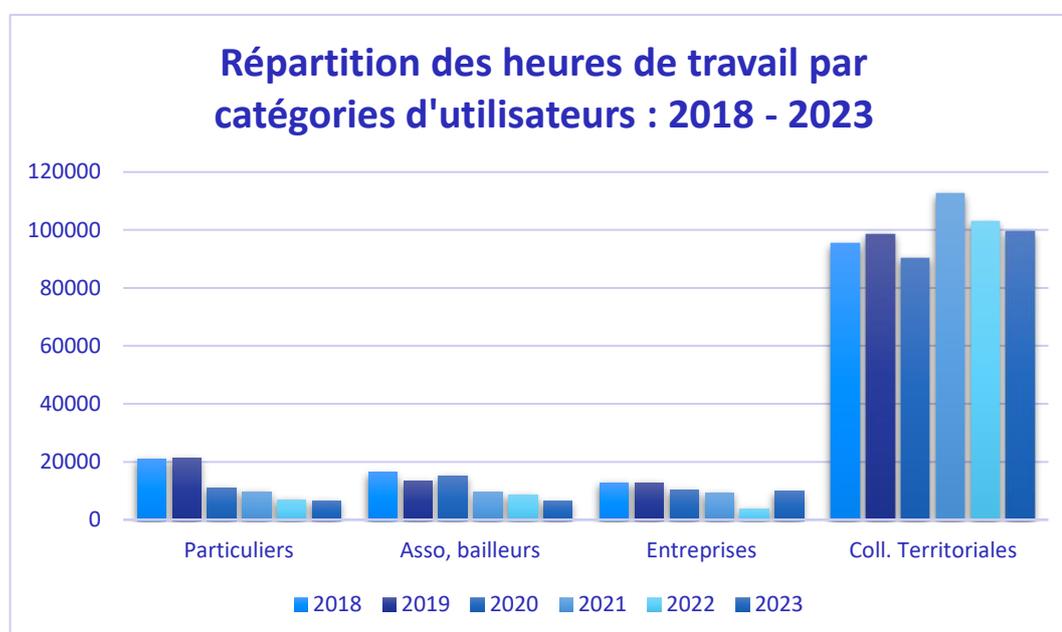
Pour renforcer notre identité d'acteur de l'insertion par l'activité économique et parfaire la connaissance des donneurs d'ordres à ce sujet, nous avons entrepris d'engager des suivis plus rapprochés avec nos partenaires.

| | 2021 | 2022 | 2023 |
|-----------------------------|--------------------|--------------------|-------------------|
| Salariés en parcours | 584 | 508 | 395 |
| Heures | 141 943 H | 123 878 H | 125 025 H |
| Recettes | 2 806 036 € | 2 544 671 € | 2 713 871€ |
| ETP | 88,3 ETP | 77,08 ETP | 77,8 ETP |

Répartition des clients de Chantiers-Yvelines

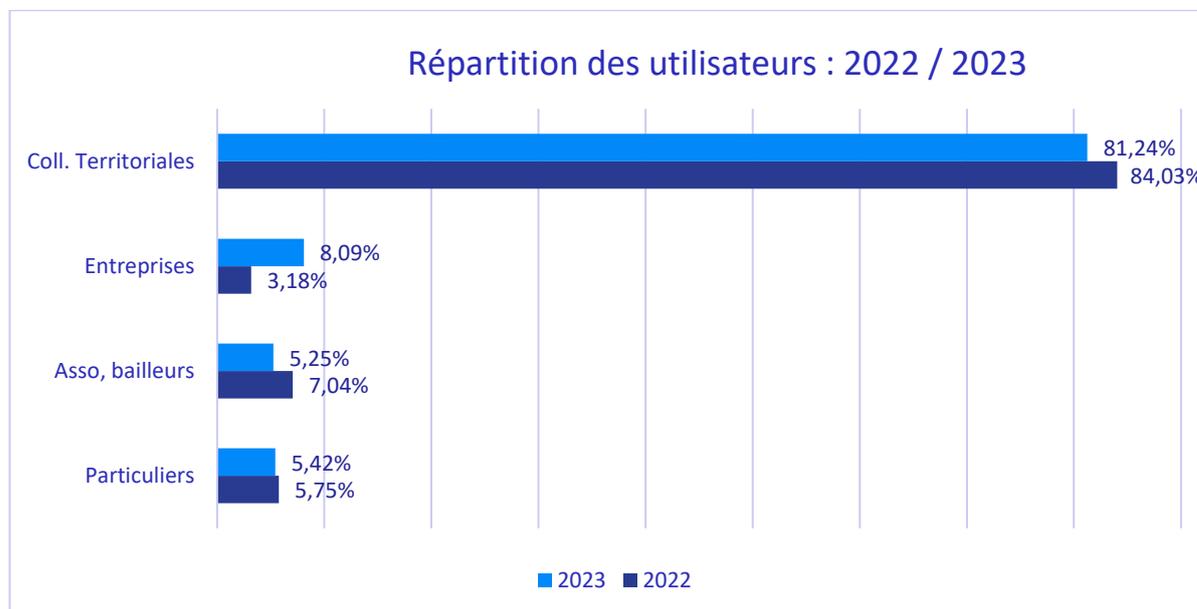
En 2023, 125 025 heures ont permis à 395 salariés d'intégrer des missions de travail.

Notre coopération avec les collectivités territoriales poursuit sa consolidation, ces dernières accueillant avec intérêt notre mission d'insertion par l'activité des publics que nous accompagnons.



Les activités de Chantiers-Yvelines se concentrent sur trois principales catégories de clients : les particuliers, les entreprises et les collectivités. Nos principaux domaines d'intervention incluent l'entretien de locaux (domiciles privés et locaux collectifs), la restauration collective, l'entretien des espaces verts et de la voirie, la manutention, ainsi que les travaux de second et gros œuvre en bâtiment.

Actuellement, 81 % de nos clients sont des collectivités, bien que cette proportion diminue légèrement au profit des entreprises.



Les métiers exercés par nos salariés en parcours
La majeure partie des missions assurées sont réalisées dans les secteurs en tension de recrutement.

| | 2022 | 2023 |
|--|--------------------------|-----------------------|
| Nettoyage des espaces urbains - Voirie | 25 550 heures 20,50 % | 27 631 heures 22 % |
| Agents polyvalents de restauration | 36 239 heures 29,20 % | 37 721 heures 30 % |
| Manutentionnaires | 9 095 heures 7,30% | 11 320 heures 9 % |
| Agents d'entretiens des locaux et du domicile | 33 297 heures 27 % | 33 319 heures 27 % |
| Agents d'entretien des espaces verts | 6 803 heures 5,50 % | 6 235 heures 5 % |
| Ouvriers du bâtiment et du second œuvre | 4 081 heures 3,50 % | 5 054 heures 4 % |
| Autres : accueil-animation, services administratifs, conduite de véhicules et maintien d'activité en formation | 8 813 heures 7 % | 3 745 heures 3 % |

Marché réservé Ville de Versailles



VERSAILLES

Objet du marché

Depuis 2010, les deux marchés publics avec la ville de Versailles participent grandement aux nombreuses opportunités que nous pouvons proposer à nos salariés en parcours.

La coopération entre la commune de Versailles et Chantiers-Yvelines est une source importante d'opportunités d'emploi pour nos publics. Parfois embauchés directement par la ville à l'issue des mises à disposition, souvent embauchés par d'autres grâce à l'expérience développée, cette coopération est source d'emploi pour nos publics. Les deux marchés en cours permettent à nos salariés d'intégrer des missions qui constituent pour eux, d'une part une expérience valorisante sur le plan de l'intégration sociale mais d'autre part sur la montée en compétences grâce aux formations d'adaptation au poste que nous mettons en place.

La poursuite et le renouvellement de notre marché avec la ville de Versailles pour le remplacement des agents absents dans les services cantines, nettoyage, voirie et entretien des espaces verts : 41 700 heures, soit une augmentation de 7,56 % des commandes de mises à disposition par rapport à l'année 2022.

Postes occupés :

- Agents de propreté et de voirie
- Agents de service entretien
- Agents de restauration collective
- Agents d'entretien des espaces verts

Convention cadre de mise à disposition



Objet de la convention :

La signature d'une convention de partenariat avec l'entreprise CmidY pour assurer les remplacements de personnels absents dans les cantines des collèges publics de notre territoire d'intervention.

- Employé-e-s de restauration
- Plongeurs-plongeuses
- Agentes et agents de service
- Commis de cuisine
- 7 embauches en CDI chez CMidY'

| Années | 2021 | 2022 | 2023 |
|----------------|-----------|-----------|-----------|
| Volumes de MAD | 9 135 h | 10 045 h | 8 358 h |
| Nbre d'agents | 74 agents | 73 agents | 68 agents |

- 3 embauches en CDI dans les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration
- 1 CDD de 12 mois en collectivité
- 3 CDD de 6 mois
- 1 embauche de CDDI dans une SIAE partenaire (secteur de la propreté)

La clause d'insertion

Les clauses d'insertion, une autre manière de permettre à nos publics d'intégrer l'entreprise

Cadre d'action

« L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle ». (Article L.5132-1 du code du travail).

La clause d'insertion est une condition d'exécution du marché permettant de réserver une part des heures de travail générées par le marché, à la réalisation d'une action d'insertion. Imposée par l'acheteur, elle s'impose à l'entreprise qui doit respecter le cahier des charges.

Cette clause doit permettre aux salariés en parcours d'acquérir une expérience professionnelle sur la base non seulement de formations apportées par Chantiers-Yvelines, mais aussi des missions confiées sur les chantiers en cours.

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|-------|---------|
| Clauses d'insertion – Secteur du bâtiment | 3 080 h | 4 500 h | 4 250 h | 4 190 h | 1 746 h | 899 h | 3 979 h |

A noter :

Une reprise progressive dans le secteur du bâtiment depuis 2023, 10 salariés en transition ont bénéficié de mises à disposition au sein des chantiers de notre territoire pour 3 entreprises différentes.

Postes occupés : Manœuvres

Les clauses permettent souvent aux personnes n'ayant jamais travaillé sur le territoire français d'acquérir une première expérience forte dans le bâtiment et les travaux publics, opportunité que nous souhaitons développer pour nos salariés.

Force est de constater que notre activité de mise à disposition au sein des marchés clausés de notre territoire est en baisse constante au fil des ans.

Néanmoins, la reprise des mises à disposition en 2023 nous encourage à renforcer notre partenariat avec les facilitateurs et facilitatrices de notre secteur.

Les coopérations de territoire et de compétences

Une autre manière d'accompagner vers l'emploi durable et de développer notre réseau.

Les visites d'entreprises : Groupes de 6 à 8 salariés encadrés par l'AI et accueillis par les responsables des entreprises.

Objectif : découvrir des métiers, des secteurs d'activité, échanger avec des employeurs.

- Entreprise SEPUR – Centre de tri
- Association ASADAVE – Aide à domicile
- Ehpad Lépine
- Entreprises Senior Compagnie et Viva services
- Entreprise Cèdre
- Entreprise Autocars Dominique
- Entreprise L'Oréal – Cosmétique
- Site de Dassault Vélizy
- Entreprise Daco Bello
- Entreprise Petits-Fils

Les ateliers thématiques

Objectif : présenter aux salariés en parcours des métiers, des démarches, identifier des partenaires experts...

- Ma 1ère Mission de Mise à Disposition (14 ateliers dont un spécifique sur les travaux paysagers)
- Les métiers de l'aide à domicile (co-présentation avec la directrice de HERA DOM)
- Mobilité (en coopération avec WIMOOV : 2 ateliers)
- Gérer son budget
- Atelier préparatoire aux recrutements de Paris Society (complexe hôtelier de l'Abbaye des Vaux de Cernay)

**Les actions de recrutement –
Organisation par
Chantiers-Yvelines**

Objectif : en collaboration avec les communes ou les entreprises, organisation de rencontres favorisant le recrutement direct de nos salariés ou des demandeurs d'emploi du territoire concerné.

- Forum du recrutement d'Ablis – 150 visiteurs – 15 entreprises présentes
- Forum du recrutement de Saint Rémy les Chevreuse – 200 visiteurs – 15 entreprises présentes
- Speed meeting SPRO Rambouillet (co-organisation)
- Job dating, Compass Group

Les forums de l'Emploi

Objectif : accueillir les demandeurs d'emploi en vue de leur recrutement dans la structure, participer à la dynamique inclusion des communes ou des partenaires.

- Territoire de Saint Quentin en Yvelines : Coignières, Guyancourt, La Verrière, Montigny le Bretonneux, Trappes, Vélodrome de SQY...
- Territoire de Vélizy-Villacoublay : Vélizy, Chaville.
- Territoire de Versailles : forum du retour à l'emploi des femmes, salon des associations de retour à l'emploi
- Job dating Paris Society (Abbaye des Vaux de Cernay)
- Forums de l'IAE

Les permanences de proximité

Objectif : assurer des permanences emploi au plus proche des habitants ou des demandeurs d'emploi

- Maisons de quartier de Versailles : Chantiers, Prés aux Bois, Bernard de Jussieu
- Permanences au CCAS de Saint Arnoult en Yvelines
- Informations collectives au sein des agences France Travail

Les permanences du Job Truck

Sur les routes des Yvelines en 2022 et 2023



L'objet du Job Truck a été la mise en place d'une Agence Mobile en zones Rurales afin d'aller au-devant des personnes les plus éloignées de l'emploi, isolées dans des « zones blanches » rurales ou péri-urbaines. Ces territoires sont peu connectés aux agences fixes existantes des AI et le public n'a pas toujours connaissance de l'existence de ces dernières et des dispositifs existants. Le déploiement du Job Truck vise ainsi à développer l'activité des associations intermédiaires sur ces territoires pour favoriser l'accès à l'emploi et la réponse aux besoins de main d'œuvre locaux chez les collectivités, entreprises ou particuliers.

Cibles :

- Personnes éligibles à l'IAE et plus largement les demandeurs d'emploi en situation d'exclusion.
- Les entreprises de tous secteurs d'activité, les collectivités et les particuliers.

Nos associations intermédiaires ont pleinement conscience que l'effort qui est engagé par l'Etat pour permettre aux demandeurs d'emploi de reprendre une activité professionnelle doit être accompagné :

- D'une démarche proactive de la part des AI visant à faire connaître la solution de l'IAE en valorisant l'engagement et le soutien de l'Etat en la matière.
- D'une mise en œuvre des solutions de réponse aux besoins des demandeurs d'emploi : immersions professionnelles, conception de dispositifs adaptés d'accès à la formation en amont et lors des mises à disposition, recherche de solutions locales de main d'œuvre ou recherche élargie, mobilisation des opérateurs partenaires susceptibles de compléter notre offre de service.

Ce dispositif fait l'objet d'un financement FDI national à hauteur de 75 % des investissements dont la demande a été réalisée par l'Union Nationale des Associations Intermédiaires.

En 2023, le dispositif a été réorienté vers des communes urbaines et des zones ciblées comme accueillant un public correspondant au public IAE, comme les quartiers prioritaires de la ville (QPV). Les premières permanences ont été menées à partir de mars. Il est à noter que la fréquentation du dispositif a notablement diminué avec les mois les plus froids et pluvieux de l'année (de fin novembre à fin février), ce qui pose la question de la saisonnalité du projet, au même titre que les deux mois d'été). Cette seconde phase du projet s'est appuyé sur le tissage de nouveaux partenariats avec des acteurs implantés sur les territoires à l'instar des Maisons de quartier / Maison de famille et des bailleurs sociaux. Les permanences ont davantage pris la forme de « mini-forums » de l'emploi en comptant sur la participation d'autres acteurs de l'emploi (institutionnels et associatifs) et des employeurs.

56 permanences ont été menées sur cette période, avec 223 personnes accueillies dont la grande majorité lors des permanences en QPV ou en lien avec une maison de quartier. 72% des personnes étaient éligibles à l'IAE et 24 personnes ont été inscrites en AI, ce qui valide le choix de ciblage vers des zones définies selon le critère population et non pas territorial (ruralité). Les associations restent néanmoins contraintes par les commandes des donneurs d'ordre et un certain nombre de personnes n'ont pas pu être inscrites faute de missions disponibles. En réponse, il a été décidé de ne pas augmenter davantage le nombre de permanences afin de ne pas créer une attente sur un territoire à laquelle les structures n'auraient pas été en mesure de répondre.

De septembre à décembre 2023, peu de permanences ont été menées sur cette période du fait notamment d'un manque de visibilité sur les modalités du projet à partir de janvier 2024. La période a également été marquée par un désinvestissement sur un certain nombre de communes, en particulier sur le nord du département en vue d'un arrêt du projet.

Ce ralentissement des permanences a été mis à profit pour imaginer d'autres formes d'actions que les équipes des associations pourront prendre en main en l'absence d'un pilote de projet. En s'appuyant sur les contacts tissés par le dispositif et sur sa notoriété, deux Forums pour l'emploi local ont été organisés sur deux communes précédemment couvertes par le dispositif. Les deux événements ont joui d'une participation notable de la part des demandeurs d'emploi du territoire et les retours à la fois des communes et des acteurs de l'emploi participants sont très positifs. Des partenariats ont été conclus avec les deux communes pour l'organisation d'événements similaires en 2024.

Sur cette dernière période, 11 permanences ont été menées et 52 personnes ont été rencontrées dont 41 éligibles à l'IAE. 12 nouvelles personnes ont été inscrites, dont une partie d'entre elles rencontrées avant l'été, attendant le redémarrage des missions de cantines scolaires avant de pouvoir être inscrite dans l'AI.

En conclusion, si les résultats quantitatifs (nombre de pass IAE créés) sont en deçà des objectifs qui avait été fixés, le volet qualitatif du projet reste très positif. Les efforts fournis pour nouer de nouveaux partenariats ont permis aux associations de renforcer leur implantation et leur notoriété sur le territoire. Elles se placent comme des acteurs clés de l'emploi local et ont pu démontrer de leur réactivité et de leurs compétences en matière d'animation du territoire. Elles ont été sollicitées

spontanément par d'autres élus locaux et d'autres ont exprimé leur volonté de pérenniser les permanences, avec ou sans le camion. Le contexte économique peu favorable au développement des associations intermédiaires a indéniablement été un frein à la réussite du projet quant au nombre de pass IAE créés, ce qui relève d'une conjoncture plus globale que le projet ne pouvait pas maîtriser.

L'expérimentation du Job Truck a pris fin le 31 décembre 2023 mais nous poursuivons la dynamique engagée en programmant régulièrement des temps de permanences de proximité.

CHYVE

Notre entreprise d'insertion spécialisée dans le second œuvre bâtiment.



Mise en place de chantiers de rénovation ou de construction dans le secteur du second œuvre du bâtiment.

- Rénovation de cuisines
- Maçonnerie et aménagements d'espaces
- Préparation des supports et pose de peinture : murs, plafonds et tous supports.
- Pose et dépose de papiers peints et supports muraux
- Rénovation de salles de bain
- Aménagements extérieurs : création et rénovation des allées, des clôtures et portails.
- Plâtrerie, staff, stuc et Gypserie : pose et dépose de cloisons intérieures et faux plafonds
- Isolation acoustique et thermique
- Pose et dépose de parquets, carrelages et revêtements souples : sols, murs.

Les chantiers du second œuvre permettent aux demandeurs d'emploi qui souhaitent s'orienter vers des postes du second œuvre d'intégrer une entreprise du secteur visé et ainsi d'enrichir leurs profils dans l'objectif d'être recrutés dans des entreprises de droit commun.

Les salariés en insertion bénéficient de contrats de travail de 26 heures hebdomadaires, travaillant ainsi du lundi au jeudi.

Postes intégrés :

- Peintre et employés spécialisés dans la pose de revêtements souples (sols et murs)
- Poseur-poseuse de cloisons
- Carreleur-carreleuse

Equipe 2023

- 1 peintre expérimenté en CDI, issue de l'équipe des salariés initialement embauchés en CDDI.
- 3 salariés actifs en CDDI au cours de l'année.
- 1 coopérateur en charge de l'activité technico commerciale : visite clients, métrés, conseil en travaux, pré-rédaction des devis et suivi de chantiers.
- 1 conseillère en insertion professionnelle en charge du suivi des salariés en insertion : évaluation des besoins en formation, accompagnement à la sécurisation des situations sociales.
- 1 coopératrice en charge de la rédaction des devis et du suivi de gestion.
- 1 partenaire local pour la formation : Le Fles des Yvelines.

Profils des salariés de Chyve

- Les 2/3 de nos salariés ne parlent pas un français courant : 3 d'entre eux ont suivi des ateliers linguistiques en cours d'année.
- Tous ont été scolarisés jusqu'à un niveau fin de collège
- La moitié des salariés doit être accompagnée dans les démarches administratives courantes : actualisations Pôle emploi, démarches sociales, constitution de dossiers de demandes de logements...
- Expérience professionnelle en France : aucun des salariés n'avait eu l'occasion de travailler en France. Les quelques travaux réalisés n'avaient pas été couverts par des contrats de travail.
- Expérience professionnelle développée dans les pays d'origine : les 3 salariés embauchés avaient des expériences professionnelles variées : négoce, service en restauration, agriculture, magasinage.

- Catégories d'âge :
- Entre 26 et 30 ans : 1 salarié
- Entre 30 et 40 ans : 1 salarié
- Entre 41 et 50 ans : 1 salarié

Activité économique :

Nombre de chantiers réalisés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023 :

- 53 chantiers ont été réalisés
- 6 sont issues de bailleurs, syndic et associations
- Les 47 autres chantiers ont été réalisés chez des particuliers

L'entreprise s'appuie sur un partenariat actif avec Chantiers-Yvelines pour :

- Evaluer les compétences techniques des salariés en parcours de l'AI : tests peinture, observation des métiers de peintre et carreleur, périodes d'immersion professionnelle de validation de projet via des mises à disposition : 6 salariés de Chantiers-Yvelines ont ainsi pu travailler au sein de l'EI, pour chacun d'entre eux les missions ont été des expériences positives et valorisantes. 2 d'entre eux ont d'ailleurs rejoint l'équipe de l'EI au cours de l'année 2023.
- Recruter les professionnels orientés par l'AI
- Faire appel à l'AI pour des mises à dispositions ponctuelles nécessaires à l'exécution des chantiers : manutention de matériaux, nettoyage et renfort de personnel technique.

Chyve a trouvé sa clientèle sur le territoire et bénéficie désormais d'une certaine renommée. Les nouveaux clients viennent bien souvent vers nous suite à des recommandations d'anciens clients. D'anciens clients font à nouveau appel à l'entreprise et nous confient de nouveaux travaux.

Priorité est donnée à la consolidation financière de l'entreprise et au recrutement de nouveaux salariés pour parvenir à atteindre l'objectif des 2 ETP en 2024 (soit environ 6 ou 7 personnes). Le suivi pédagogique des chantiers est pleinement assuré par des cadres techniques et la CIP, le suivi financier par un cabinet comptable et le service gestion-facturation-recouvrement par la directrice de Chantiers-Yvelines.

L'ensemble des chantiers réalisés au cours de l'année 2023 nous a permis d'apporter à nos salariés un environnement de travail comparable à celui d'une entreprise classique du second œuvre.

Nous observons que l'année 2023 nous a permis de consolider une organisation de travail qui nous conforte dans notre capacité à assurer des chantiers de travaux de qualité, dans le respect des délais présentés aux clients.

Chantiers-Yvelines, Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale

Certifiée ISO 9001-2015 par Afnor Certification



| Siège | Antennes | | |
|---|--|--|--|
| VERSAILLES 24 rue du Maréchal Joffre 78000 Versailles 01 39 07 25 35 insertion@chantiers-yvelines.fr | TRAPPES EN YVELINES 7 rue Gabriel Péri 78190 Trappes en Yvelines 01 30 51 18 98 trappes@chantiers-yvelines.fr | VÉLIZY-VILLACOUBLAY Centre M. Ravel – 25 avenue L. Breguet 78140 Vélizy 01 30 70 61 76 velizy@chantiers-yvelines.fr | RAMBOUILLET 34 bis rue Gambetta 78 Rambouillet 01 84 27 05 58 rambouillet@chantiers-yvelines.fr |

Association intermédiaire lois 1901 et 27 janvier 1987 – Adhérente à la FAS et à l'UNAI – www.chantiers-yvelines.fr
Agrément n° 78-03 J du 22-02-98 – Agrément simple n° 1/ILE/15 – SIRET 342 055 670 00075 – APE 8899B

Notre certification qualité est le gage d'une gestion modélisée sur les axes de recherche de performance et d'évaluation des actions menées.

Elle atteste de la capacité de Chantiers-Yvelines à s'adapter aux demandes de ses interlocuteurs en la confortant dans son identité d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale du Centre et Sud-Yvelines.

Chantiers-Yvelines est certifiée pour l'ensemble de ses processus au titre de l'Emploi et de l'Accompagnement de personnes par la production de biens et de services dans une démarche solidaire.

Le renouvellement de notre certification a eu lieu le 31 décembre 2023 pour les années 2024, 2025 et 2026.

Enquête de satisfaction 2023

Comment avez-vous connu Chantiers-Yvelines ?

| | 2022 | 2023 |
|------------------------|------|------|
| Presse locale | 13% | 16 % |
| Bouche à oreille | 45 % | 32 % |
| Internet | 13 % | 16 % |
| Forum des associations | 24 % | 32 % |
| Autre | 13% | 4 % |

| Pourquoi nous avez-vous choisis ? | 2022 | 2023 |
|--|------|------|
| Démarches pour l'insertion professionnelle | 36 % | 36 % |
| Offre adaptée aux besoins | 38 % | 38 % |
| Tarifs | 24 % | 24 % |
| Autre | 2 % | 2 % |

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|--|----------|----------|----------|----------|
| Donnez votre appréciation du ou des intervenants | 4.00 / 5 | 4.28 / 5 | 4.27 / 5 | 4.28/5 |
| Ponctualité des intervenants | | | | 4.67 / 5 |
| Compétences professionnelles des intervenants | | | | 4.20 / 5 |
| Compétences sociales des intervenants | | | | 4.47 / 5 |

| | | | | |
|---|------------|-------------|-----------|------------|
| Que pensez-vous des tarifs proposés ? | 4.10 / 5 | 4.09 / 5 | 4.36 / 5 | 4.36 / 5 |
| Comment trouvez-vous le suivi facturation ? | 4.31 / 5 | 4.40 / 5 | 4.53 / 5 | 4.53 / 5 |
| Gestion des contrats et relevés d'heures | | | | 4.60 / 5 |
| Délai de prise en charge des commandes de mises à disposition | | | | 4.60 / 5 |
| Satisfaction de la relation avec les interlocuteurs de Chantiers-Yvelines | | | | 4.87 / 5 |
| Etes-vous prêt à recommander Chantiers-Yvelines ? | Oui à 93 % | Oui à 100 % | Oui à 99% | Oui à 99 % |

Un grand merci à nos partenaires économiques et sociaux pour leur engagement en faveur de l'emploi local solidaire.



VERSAILLES

